



Société de chasse militaire du camp de Suippes



DEMANDE DE PARTICIPATION A UNE BATTUE

Réf : Règlement intérieur de la société de chasse militaire du camp de Suippes : Edition 2011

Mr - Mme - Melle ¹:

Accompagné (e) par : Sociétaire ou Traqueur

NOM :PRENOM.....

Demande à participer à la journée de battue n° du/...../.....

Je soussigné (e) :

Né(e) le/...../.....

Demeurant à

Titulaire d'une assurance /RC : Groupe : n° de contrat :

Reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur.

- En cas d'accident, aucune responsabilité ne pourra être retenue à l'encontre de la société et de ses représentants qui déclinent toute responsabilité vis-à-vis des traqueurs bénévoles.
- Porter un gilet ou une veste fluorescente orange conforme à l'arrêté préfectoral.
- Etiqueter le gibier et participer au débardage de celui-ci.
- Aider en toute circonstance à la récupération des chiens.
- Ne pas dépasser la limite légale du taux d'alcoolémie ou de produits stupéfiants.
- Savoir que la venaison doit être transportée dans une caisse étanche à l'intérieur du bâtiment.

Je déclare avoir été informé sur les risques pyrotechniques existants sur le camp ainsi que de l'existence des vestiges de construction ou de défense détruits lors des conflits mondiaux.

Les parts de venaison doivent être uniquement destinées à un usage personnel.

EN CAS DE DECOUVERTE DE MUNITIONS

NE PAS TOUCHER !

BALISER LA ZONE ET RENDRE COMPTE AU CHEF D'EQUIPE OU DE TRAQUE

TOUTE MANIPULATION, TOUT DEPLACEMENT OU TOUT ENLEVEMENT EST STRICTEMENT INTERDIT

L'ACCES AU BATIMENT BRIDOUX 001 :

SIEGE DE LA SOCIETE EST INTERDIT EN BOTTES OU CHAUSSURES DE CHASSE

Fait à :

Le ²/...../.....

Avis de la société :

Le président (sauf restriction de l'autorité militaire)

- Autorise la participation à la journée de battue
- N'autorise pas la participation à la journée de battue

¹ Rayer les mentions inutiles

² Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »